



REPUBLIQUE ISLAMIQUE
DE MAURITANIE



UNION EUROPEENNE



GRUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT



Banque
européenne
d'investissement



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UNITE DE GESTION ET DE COORDINATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT ROSSO

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un Consultant en vue des prestations d'audit financier et comptable du Projet de Construction du Pont de Rosso

Date de l'avis : 15/11/2023
Secteur : Transport
Référence des Dons : 2100150036646 /2100150036645
N° du Projet : P-Z1-D00-037/N° P-Z1-D00-020

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié le 28 novembre 2017 dans UNDB, le site de la Banque Africaine de Développement et les quotidiens « l'Horizon » et « Le Soleil ».
2. Les Gouvernements de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal ont reçu de la Banque Africaine de Développement (BAD) des prêts en vue du financement du projet de construction du pont de Rosso. Les deux gouvernements ont l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts pour financer le contrat de services relatif à la mission d'audit financier et comptable du Projet de construction du Pont de Rosso.
3. Lors de l'audit, une attention spéciale doit être accordée aux points suivants :
 - Les ressources de la Banque ont été utilisées conformément aux dispositions des accords de prêt dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été octroyés ;
 - Les fonds de contrepartie nationale (budget de l'État) et les autres sources externes (BEI et UE) ont été reçus et utilisés conformément aux dispositions des accords de prêt, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été octroyés ;
 - Les acquisitions de biens, travaux et services financés ont été correctement enregistrées dans les livres comptables ;
 - Les pièces justificatives appropriées, documents et livres comptables relatifs aux activités du projet, sont conservées. A cet égard, les états financiers soumis à la Banque doivent refléter le contenu des livres comptables ;
 - Les états financiers sont préparés par l'UGP conformément aux principes comptables et donnent une image fidèle de la situation financière du projet à la fin de l'exercice audité ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées pour la période close à cette date ;
 - Les actifs immobilisés du projet existent et ont été correctement évalués, et les droits de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs ont été établis en conformité avec les accords de prêt; et
 - Les dépenses inéligibles doivent faire l'objet d'un paragraphe séparé dans le rapport d'audit ;

elles doivent être mentionnées dans la lettre à la direction, et si elles sont jugées significatives, elles doivent être insérées dans l'opinion de l'auditeur.

La mission devra permettre de formuler une opinion sur les états financiers sur la base des vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération internationale des comptables (IFAC) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAIs), édictées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI). Les normes nationales d'audit conformes, dans leur substance, aux ISA ou aux ISSAI sont également acceptées.

Les prestations se dérouleront sur une période globale d'environ trois (3) ans, pour les exercices 2022-2023, 2024 et 2025.

4. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) invite les consultants intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations. Tous les candidats devront obligatoirement être agréés par les organes habilités pour la réalisation des missions d'audit financier et comptable et être enregistré et inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables reconnu au plan national ou régional. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Qualification générale dans la réalisation de missions d'audits financiers et comptables de projets et programmes ;
- Expérience pour des missions d'audits financiers et comptables de projets et programmes routiers financés sur la base de fonds extérieurs ;
- Organisation technique, managériale et logistique ;

Les références spécifiques proposées devront être justifiées par des attestations de services faits dûment signées par les maîtres d'ouvrages client.

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

L'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure sur la liste restreinte.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à « La Politique de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement », approuvée en octobre 2015 et entrée en vigueur en janvier 2016, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, tous les jours ouvrables :

- ✓ Du lundi au jeudi de 9 H 00 à 17 H 00 ;
- ✓ Le vendredi de 09 H 00 à 12 H 00.

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en langue française.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **Judi 30 novembre 2023** à 10 h 30 mn heure locale et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un prestataire pour la mission d'audit financier et comptable du Projet de construction du Pont de Rosso** ».

UNITE DE GESTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO

Adresse : PK7 Près de l'Hôpital Régional, à Rosso Mauritanie.

Att. Monsieur Amadou Samba SOW, Coordonnateur du Projet

Téléphone : 00 222 37 59 13 81 / 00 222 444 818 51

Email : ugp.pcpr@gmail.com

Le Coordonnateur de l'UGP
Amadou Samba SOW